

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 FEVRIER 2022

*Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 17 février 2022 à 18h30.*

PRESENTS : LABASSE Emmanuel (Maire), BOUCHEREAU Pauline, TALANDIER DE L'ESPINASSE Théo, VAUZEILLES Daniel, FOURNIER Pascal, ROUX Frédéric, MARTIN Camille, BOUCHE Estel, SIMON Baptiste.

EXCUSES : CREGUT Sylvain, PANCRACIO Amélie (pouvoir à BOUCHE Estel).

Mme Camille MARTIN est désignée secrétaire de séance.

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU C.C.A.S. :**

Sont excusés Marie-Laure DA CRUZ, Alain PLAZENET (pouvoir à Mme Camille MARTIN), Valérie BABUT, Marie-Jeanne FOURNIER (membres extra communales).

Dépenses fonctionnement :	1 059,60€	
Recettes fonctionnement :	2 615,00€	
Résultat CA 2020 :	- 45,87€	
Résultat de l'exercice 2021 :	1 601,27€	
Excédent fonctionnement à reporter sur le budget 2022 :		1 555,40 €

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE LA CAISSE DES ECOLES :**

Dépenses fonctionnement :	5 681,72 €	
Recettes fonctionnement :	11 089,42 €	
Résultat CA 2020 :	4 929,92 €	
Résultat de l'exercice 2021 :	477,78 €	
Excédent fonctionnement à reporter sur le budget 2022 :		5 407,70 €

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE L'ASSAINISSEMENT :**

### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses fonctionnement :	45 670,39 €	
Recettes fonctionnement :	53 785,16 €	
Résultat CA 2020 :	5 470,39 €	
Résultat de l'exercice 2021 :	8 114,38 €	
Excédent fonctionnement à reporter sur le budget 2022 :		8 114,77 €

**INVESTISSEMENT**

Dépenses investissement :	323 395,84 €
Recettes investissement :	192 710,37 €
Résultat CA 2020 :	-30 153,29 €
Résultat de l'exercice 2021 :	-100 532,18 €
Déficit investissement à reporter sur le budget 2022 :	-130 685,47 €

M. le Maire explique que l'assainissement deviendra une compétence de la Communauté de Communes du Massif du Sancy et qu'il convient de continuer à investir dans ce secteur, en attendant, car cette dernière n'aura pas les moyens financiers d'entretenir l'intégralité du réseau.

Par ailleurs, M. le Maire informe que la subvention demandée auprès de l'Agence de l'eau pour les stations d'épuration ne sera pas versée.

Pour la STEP de Bressouille, il faudrait investir 150.000€ sans aide de l'Agence de l'eau. M. le Maire a demandé à SUEZ s'il était simplement possible de changer le sable et remplacer deux modules pour qu'elle fonctionne à nouveau correctement. M. Franck RAYNAUD, agent technique, explique aux élus le fonctionnement d'une STEP (nécessité de nettoyage tous les 15 jours par un agent communal notamment et ensuite par SUEZ). Le sable doit être changé tous les 4-5 ans.

M. le Maire propose de demander un devis pour le matériel afin de curer la STEP à SUEZ.

M. le Maire explique que le CA Assainissement Investissement est toujours en négatif mais que la commune est malgré tout obligé d'entretenir les réseaux.

Entre l'entrée du bourg et la caserne des pompiers, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme doit refaire la chaussée ; ainsi, il faudra prévoir de faire remonter les bouches d'égouts.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE LA COMMUNE :****FONCTIONNEMENT**

Dépenses fonctionnement :	698 600,97 €
Recettes fonctionnement :	1 139 060,37 €
Résultat CA 2020 :	320 405,67 €
Résultat de l'exercice 2021 :	202 553,20 €
Excédent fonctionnement à reporter sur le budget 2022 :	440 459,40 €

Mme Estel BOUCHE propose de refaire les peintures au sol de l'arrêt minute devant le tabac presse La parenthèse par les employés communaux (à moindres coûts).

M. le Maire rappelle que, grâce à l'acquisition à titre gratuit de l'ancien camion-citerne des pompiers, des économies ont été réalisées lors de débouchages d'égouts (les interventions de la SAVAC sont très onéreuses pour ce type d'opérations). Il explique également que les assurances concernant le camping Les Bombes ont été réactualisées pour éviter les doublons de paiements.

M. Pascal FOURNIER et Mme Camille MARTIN s'interroge sur le fait que les parkings du Lac Chambon ne soient pas payants toute l'année (puisque de nombreux touristes sont présents durant toute l'année).

Les Forfaits Post Stationnement (FPS) n'ont été appliqué que 2 jours en 2021. Il conviendra, en 2022, de faire contrôler plus régulièrement par les agents communaux.

Mme Estel BOUCHE propose d'étendre les périodes de stationnement payant aux vacances scolaires.

M. le Maire précise que l'étude du dossier relatif à l'aménagement de l'aire de camping-car, chemin de Petary, avance bien : le cabinet GEOVAL, expert-géomètre, a été saisi et des négociations sont en cours avec la société Camping-car Park.

M. le Maire fait part de son entretien avec M. Lionel CHAUVIN, président du Conseil départemental du Puy-de-Dôme, quant à la demande de subvention qui serait alloué pour les épareuses.

M. Pascal FOURNIER demande si la commune touche un loyer ou une indemnité par l'OPAC pour le bâtiment au bourg et si on paie une assurance : il conviendra de se renseigner auprès de l'OPAC par rapport à la convention.

### **INVESTISSEMENT**

Dépenses investissement :	375 854,64 €
Recettes investissement :	186 548,71 €
Résultat CA 2020 :	- 82 499,47€
Résultat de l'exercice 2021 :	-106 806,46 €
Déficit investissement à reporter sur le budget 2022 :	- 189 305,93 €

**Les comptes administratifs de la commune et des budgets annexes (Caisse des Ecoles, CCAS, Assainissement) présentés par le doyen du Conseil municipal, M. Daniel VAUZEILLES, sont adoptés à l'unanimité des membres présents.**

### **CONVENTIONS PLURIANNUELLES**

#### **1. M. Eric SARLIEVE**

Mme Estel BOUCHE explique que la commission agricole a modifié la convention (tous les éléments n'ont pas été modifiés malgré la demande de M. Eric SARLIEVE). Elle va le recevoir pour lui faire signer prochainement.

#### **2. La Guièze**

Pour rappel, il y a deux parcelles (dont une divisée en 3) : une convention a été préparé pour M. RIGAUD, une autre pour M. FOUILLAT. Il conviendra de les convoquer pour les faire signer.

Pour M. et Mme MORIN, GAEC de VAZELLE, aucune convention n'a été rédigée car ils ne paient pas : au 12 février dernier, les 6 mois de délais suite au courrier « de mise en demeure » sont dépassés. Leur dossier est en étude.

### **OFFRE D'ACHAT – PARCELLE AE 224 & 226**

M. le Maire projette l'offre d'achat de Mme Virginie REVOL, incluant les frais de notaire, pour un montant de 52.000€.

La commune est dans l'obligation de faire réaliser une étude de sol (forfait 1.000€).

***Après délibération, les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité pour la vente de ces parcelles en précisant les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acheteur.***

Ces derniers espèrent que ce projet continuera de dynamiser le village.

### **DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE**

M. le Maire fait part d'un arrêté du Conseil départemental du Puy-de-Dôme concernant l'installation de deux armoires (l'une au Lac, l'autre près de l'église). Après ces travaux, le déploiement sera possible.

### **PROPOSITION DE RENCONTRE**

M. le Maire fait part du Courrier de Mme Elisabeth CROZET et M. Lionel GAY, conseillers Départementaux du canton du Sancy, dans lequel ils proposent une rencontre avec les élus de la commune.

Ces derniers sont d'accord pour l'organisation de cette réunion.

## **ANIMATION 2022**

M. Théo TALANDIER DE LESPINASSE prend la parole pour faire un point sur les projets animations 2022.

### **1. Budget 2022**

Une hausse du budget de 2.000€ est demandée pour étoffer l'offre (2021 : 13.000€ avec le feu d'artifice). A priori, cette demande sera acceptée par la commission des finances.

### **2. Réunion**

Une réunion avec les communes de Murol et de Saint Nectaire est prévue le 07 mars 2022. Il y sera évoqué la possibilité de réaliser un programme commun avec des encarts publicitaires. Il conviendra de s'accorder avec l'Office du Tourisme pour les entreprises non partenaires.

### **3. Liste des évènements 2022**

M. Théo TALANDIER DE LESPINASSE fait remarquer qu'il y a peu d'évènements en 2022 (Course de côte, Trophée des grimpeurs). Il demande à ce qu'on l'informe de tout évènement.

M. le Maire explique que la course cycliste Le Dauphiné passera, en juin, à Saint Nectaire, Murol et Besse et Saint Anastaise pour une arrivée à Chastreix Sancy : il y aura une heure de diffusion d'image sur le secteur à la télévision.

### **4. Marché nocturne**

Le marché nocturne aura lieu pendant toute la saison estivale 2022 (8 ou 9 fois).

### **5. Sancy Snow Jazz**

Le concert de Jazz aura lieu le mercredi 09 mars 2022 au restaurant L'Escale (cout : 1.000€ avec une participation de 500€ par la commune).

### **6. Création d'un évènement hors saison**

La commission animation souhaite organiser des évènements pour les résidents à l'année tels que les fêtes du pain ou une fête à l'écrevisse.

### **7. Marché alimentaire**

M. Théo TALANDIER DE LESPINASSE propose d'organiser le marché alimentaire le jeudi puisqu'il n'y a pas de marché le jeudi sur le Massif du Sancy (au lieu du vendredi) afin de le redynamiser. M. Pascal FOURNIER ne souhaite pas le déplacer au jeudi : il précise que le parking du cimetière sera aménagé et que la banderole est faite avec le « vendredi ».

M. Théo TALANDIER DE LESPINASSE demande si les élus souhaitent garder le même tarif du mètre linéaire ou s'ils veulent le rendre gratuit pour attirer plus de commerçants.

***Après délibération, les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité pour le changement de jour du marché (jeudi) et pour la gratuité des emplacements pour 2022.***

### **8. Réunion publique pour la création d'une association**

Une réunion publique sera organisée le vendredi 18 mars 2022 à 18h pour ouvrir la commission animation aux habitants de la commune. D'après M. Théo TALANDIER DE LESPINASSE, certains jeunes seraient intéressés pour aider les élus.

## **CLUB LANDRAUVERGNE – DEMANDE D'AUTORISATION**

M. le Maire lit le courrier du président du Club Landrauvergne relatif à leur manifestation du 1<sup>er</sup> au 05 juillet prochain et projette le plan des parcours. M. le Maire approuve cette manifestation touristique.

Suite à un litige lors de la manifestation l'Hivernale, M. Frédéric ROUX est contre : des barbelés de clôture ont été coupés et un terrain abîmé.

M. le Maire rappelle que le club doit impérativement demande l'autorisation de passage aux propriétaires privés et que c'est la dernière manifestation de ce type (l'association Chambon sur Jeep n'organisera plus de rassemblement).

***Après délibération, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable à condition qu'un état des lieux soit réalisé.***

M. Pascal FOURNIER se chargera de cet état des lieux.

### **CTT DU SANCY - DEMANDE D'AUTORISATION**

M. le Maire projette la demande d'autorisation de M. Alain MEYLEU d'emprunter les chemins de la commune pour son activité de balade de véhicules 4X4.

Depuis plusieurs années, cette autorisation est délivrée et cette activité touristique ne pose aucun problème.

***Après délibération, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable à cette demande : CTT du Sancy pourra continuer à faire rouler ses véhicules lors de balades touristiques sur la commune.***

### **13<sup>ème</sup> COUPE DE SKI VALÉRY GISCARD D'ESTAING**

M. le Maire fait part de l'invitation à la 13<sup>ème</sup> course de ski « Valéry Giscard d'Estaing », organisée par la commune du Mont Dore, qui se déroulera samedi 12 mars 2022 à partir de 10h au pied des pistes (devant l'ESF).

Mme Pauline BOUCHEREAU et M. Sylvain CREGUT concourront pour la commune de Chambon sur Lac.

### **ACTVV – Invitation**

M. le Maire fait part de l'invitation à la journée de l'association qui se déroulera le samedi 23 avril 2022 à Murol.

### **MONEAUX**

M. Daniel VAUZEILLES attire l'attention sur les revers d'eau qui sont bouchés à Moneaux : ils n'ont pas été nettoyés récemment et il n'y a pas de fossés. La commission des travaux devra se rendre sur place pour constater et aviser.

Mme Pauline BOUCHEREAU demande si les colonnes de tri seront bientôt installées. M. le Maire répond qu'elles sont en cours d'acheminement.

**Il est 21h30, la séance du conseil est levée.**